

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 Juillet 2022

CO 516 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : ..55
Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

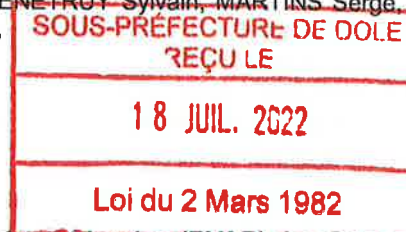
Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022



Objet : Approbation du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) d'Arbois

VU le code du patrimoine (articles L631-1 à 5),

VU les statuts de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura indiquant que la CCAPS est compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale la rendant ainsi autorité compétente pour gérer les servitudes d'utilité publique telle que les ex-ZPPAUP.

VU la délibération n° CO 136 DE du 24 octobre 2018 du Conseil communautaire prescrivant la mise en place d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) en lieu et place de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),

VU la délibération n° CO 133 DE du 20 novembre 2020 précisant la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2021 arrétant le projet de PVAP,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 24 juin 2021,

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 516 DE (SUITE)

Objet : Approbation du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) d'Arbois

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 et portant sur le projet de PVAP ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 11 février 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission locale SPR en date du 21 avril 2022,

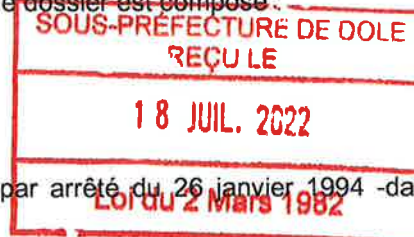
Vu l'accord du Préfet de région en date du 05/07/2022,

Considérant que les modifications apportées suite à l'avis de la CRPA, à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de PVAP arrêté,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de PVAP tel qu'il est annexé à la présente, le dossier est composé :

- du rapport de présentation
- du règlement écrit
- du document graphique



Le PVAP se substitue de plein droit à la ZPPAUP approuvée par arrêté du 26 janvier 1994 -date d'approbation de la ZPPAUP d'Arbois,

DIT que, conformément aux articles D 642-1 et D 642-10 du code du patrimoine dans leur rédaction antérieure à la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au registre des actes administratifs ;

INFORME que le dossier du PVAP est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;

PRÉCISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle aura été effectuée la dernière des formalités ci-après :

- La réception en sous-préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier du PVAP ;
- L'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

